

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2024	Fiche postes à entretien - N° 7 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH
			Poste : Pôle évaluation MDPH
Division du 1 ^{er} degré - DIV1C			Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr
Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Poste : enseignant pôle évaluation MDPH

Modalités de candidatures et entretiens

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE** - Service DIV1C, pour le 08 février 2024, par courriel sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel en mars 2024** – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique (Dates prévisionnelles des entretiens : du 15/03/2024 au 27/03/2024)
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2024** (Dates prévisionnelles 01/04/2024 au 15/04/2024)

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 10 du 11-03-2021 - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Dossier de presse de la Conférence Nationale du Handicap 2023
- Dossier de presse du Comité Interministériel du Handicap 2023
- Dossier de presse de la Stratégie Nationale TND 2023-2027

Cadre général :

L'enseignant contribue à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap, aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation et à l'élaboration des PPS.

L'enseignant apporte tout particulièrement son expertise lors de sa contribution aux évaluations nécessaires à l'élaboration du plan personnalisé de compensation et à l'attribution des différentes prestations.

Description de la mission :

- Evaluer les demandes enregistrées à la MDPH au sein d'équipes pluridisciplinaires (avec médecins, psychologues, travailleurs sociaux...)
- Elaborer des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Présenter des dossiers dans les instances préparatoires et lors des Commissions des Droits à l'Autonomie
- Se mettre en lien avec les enseignants référents, les équipes de suivi de la scolarisation ainsi que la **Direction des Services départementaux de l'Education nationale pour toutes les questions relatives à la scolarisation inclusive des élèves en situation de handicap**
- Se mettre en lien avec les familles
- Assurer la liaison avec les coordonnatrices de la CDOEA
- Assurer la liaison avec les chargé(e)s de mission à l'inclusion scolaire de la DDEC

- Assurer le suivi du bon fonctionnement du processus de traitement des demandes de scolarisation des élèves en situation de handicap tant en milieu **ordinaire qu'en milieu spécialisé**.

Compétences et connaissances mobilisables :

- Avoir une connaissance du secteur de la situation de handicap et de sa réglementation, de la scolarisation inclusive
- Maîtriser **les programmes de l'éducation nationale**
- Avoir une bonne **maîtrise de l'informatique**
- Montrer des **capacités d'évaluation, d'analyse et d'argumentation**
- Avoir le goût du travail en équipe
- Avoir des aptitudes à la négociation et à la gestion des situations conflictuelles
- Montrer des **capacités d'écoute** et des **facultés d'adaptation**
- Posséder des qualités de discrétion, respect et diplomatie
- Etre dynamique et avoir un **esprit d'initiative**

Spécificités liés au poste :

Le poste ne s'exerçant pas devant élèves, l'enseignant est soumis à une organisation de 1607h annuelles, à définir avec le supérieur hiérarchique.

L'évaluateur travaille selon un emploi du temps de 35h hebdomadaires défini entre la MDPH et l'Académie. Il ne bénéficie pas du cadre des vacances scolaires. La mission est limitée à quatre années, renouvelable pour deux années.

Permis B obligatoire, disposer d'un véhicule

Supérieur hiérarchique direct :

Le référent à l'insertion scolaire est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de service, coordonnateur du pôle Evaluation et hiérarchique de l'IEN ASH en charge du dossier des relations avec la MDPH.

Titres requis et modalités de nomination :

Priorité aux titulaires du CAPPEI ou CAPASH

Possibilité pour les enseignants non spécialisés de solliciter ces postes (nomination à titre provisoire).